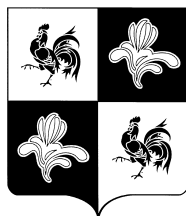


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



30 novembre 2012

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2012
ET PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2013**

du Parlement francophone bruxellois

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par M. Joël RIGUELLE

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Introduction du Secrétaire général	3
3. Discussion générale conjointe et examen des tableaux	3
4. Votes	4
5. Approbation du rapport.....	5
6. Propositions adoptées par la commission.....	6

Membres présents : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, Mme Anne Sylvie Mouzon, Mme Caroline Persoons, M. Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans et M. Eric Tomas (président).

Membres absents : M. Olivier de Clippele, M. Alain Hutchinson (excusé) et Mme Fatoumata Sidibé (remplacée).

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement) et M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du 30 novembre 2012, la proposition d'ajustement du budget 2012 et la proposition de budget initial 2013 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

La commission a décidé de mener une discussion et un examen conjoints des tableaux de l'ajustement 2012 et du budget initial 2013 du PFB.

M. Joël Riguelle est désigné en qualité de rapporteur.

2. Introduction du Secrétaire général

S'inspirant du document parlementaire, le Secrétaire général déclare que l'ajustement 2012 est caractérisé par une diminution des dépenses de 12.500 €, soit 0,35 % du budget global.

Les hausses de postes budgétaires sont minimales et liées à la fiscalisation de certaines indemnités, ainsi qu'à la nouvelle taxe de la Ville de Bruxelles portant sur les surfaces de bureaux.

Ces hausses ont été compensées par quelques baisses, notamment la masse salariale, puisqu'Ethias a pris en charge la rémunération d'un agent victime d'un accident sur le chemin du travail.

En ce qui concerne le budget initial 2013, l'exercice est différent par rapport à celui des années précédentes dans la mesure où, en septembre 2013, la présidence et les services du greffe déménageront dans les nouveaux bureaux en construction 77 rue du Lombard. Certaines questions essentielles restent inconnues (loyers, charges, entretien, etc.). Il en résulte donc que le budget présenté est constitué d'un grand nombre d'estimations pour lesquelles il est certain qu'un ajustement sera indispensable.

Comme convenu par le passé avec le gouvernement, les frais de déménagement et d'installation ne sont pas pris en charge par la dotation (division 6 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française), mais par des réserves constituées par le Parlement au fil des années. Pour le surplus, le Secrétaire général s'en remet aux in-

formations figurant dans le document parlementaire [73 (2012-2013) n° 1].

3. Discussion générale conjointe et examen des tableaux

Une première commissaire fait référence à la nouvelle taxe imposée par la Ville de Bruxelles sur les surfaces de bureaux. Considérant que le PRBC est soumis à la même taxe en ce qui concerne ses locaux rue du Lombard, elle se demande s'il y a eu des contacts entre les deux parlements à ce sujet afin de contester ladite taxe.

Le Secrétaire général rappelle qu'actuellement, le PFB n'est pas en mesure de se joindre au recours introduit par le PRBC, puisque la taxe en question est actuellement adressée au propriétaire du bâtiment, une société allemande appelée DEKA, qui la répercute dans les charges à payer par le PFB. Il va sans dire que, lorsque le PFB aura investi les bureaux situés 77 rue du Lombard, il se joindra, si nécessaire, à la procédure introduite par le PRBC.

La première commissaire prend bonne note de ce que le déménagement des services du greffe et de la présidence devrait avoir lieu en principe en septembre 2013. Y a-t-il des indications quant au loyer qui sera versé par le PFB au PRBC ? Le PFB a-t-il d'ores et déjà donné son renon au bail des locaux situés 67 rue Ducale ? La députée rappelle la mésaventure dont a été victime l'administration de la Commission communautaire française ...

Le Secrétaire général souligne que les termes du bail des locaux situés 67 rue Ducale ont été renégociés afin de permettre au PFB de donner son renon au plus tôt le 1^{er} janvier 2013, moyennant le respect d'un préavis de neuf mois.

Concrètement, si le PRBC confirme que le PFB peut investir les locaux du 77 rue du Lombard à partir du 1^{er} septembre 2013, le PFB donnera son renon dans le courant du mois de décembre 2012 pour qu'il prenne effet le 1^{er} janvier 2013 et que le délai de préavis s'achève le 30 septembre 2013. Il y aura donc un mois de battement, bien nécessaire, pour permettre le déménagement et l'installation dans les meilleures conditions. Le PFB évitera donc de se placer dans une situation aussi désagréable que la mésaventure survenue lors du préavis donné par l'administration de la Commission communautaire française pour les bureaux loués au bd de Waterloo.

La Présidente du PFB considère que le futur déménagement des services du greffe et de la présidence a fait l'objet d'une excellente anticipation par

le Secrétaire général et le Bureau. Elle rappelle que le coût de ce déménagement et l'achat du nouveau mobilier ne grèveront pas la dotation consentie par le gouvernement. Le PFB a constitué des réserves et celles-ci serviront à couvrir ces frais. Il convient de souligner cette gestion prudente et anticipative.

Une deuxième commissaire rappelle que la recette du loyer des emplacements de stationnement loués par le PRBC au PFB a été versée dans cette réserve.

La première commissaire s'interroge quant à la fixation du montant du loyer que paiera le PFB au PRBC.

Le Secrétaire général rappelle que la procédure de fixation du loyer a été établie dans un avenant au protocole d'accord qui lie le PRBC au PFB. Cet avenant prévoit que chacun des parlements désigne un expert. Ceux-ci fixeront de commun accord le montant du loyer. Si un tel accord ne devait pas intervenir, un troisième expert sera désigné et chargé d'aboutir à une décision.

La première commissaire suggère d'examiner le budget du PRBC qui doit comporter le montant de ce loyer en recettes à l'initial 2013.

Un troisième commissaire estime qu'il convient que ce loyer soit conforme au prix du marché.

La Présidente du PFB souligne qu'il faudra compter sur la bienveillance des députés présents au sein des deux Bureaux des parlements.

La première commissaire déclare qu'il conviendra de tenir compte de ce qui a été accordé à la Vlaamse Gemeenschapscommissie lorsqu'elle a investi ses bureaux rue du Lombard.

Le Président de la commission rappelle que ce qui est accordé à l'une et l'autre assemblée fait l'objet de protocoles d'accord et d'avenants, si nécessaire.

La première commissaire s'interroge ensuite quant au coût des comptes rendus de séances plénières.

Le Secrétaire général rappelle que le coût des prestations de réalisation d'un compte rendu a été bloqué entre 2004 et 2009. Les parlements ont ensuite convenu de l'indexer et, concomitamment, de rattraper chaque année une part de l'indexation qui n'est pas intervenue entre 2004 et 2009.

La première commissaire estime qu'il conviendra de réévaluer la situation après le déménagement des services du greffe du PFB à la rue du Lombard.

Une quatrième commissaire constate la diminution des recettes de location d'emplacements de stationnement. Qu'en est-il ?

Le Secrétaire général souligne que le PFB est propriétaire de 25 emplacements situés sous le 77 rue du Lombard. Treize de ces emplacements ont été donnés en location au PRBC dans l'attente que le PFB déménage ses services dans le nouveau bâtiment. Le 1^{er} septembre 2013, le PFB reprendra possession de ces 13 emplacements à destination des agents du greffe.

La quatrième commissaire s'interroge quant à l'existence d'une éventuelle politique de mobilité au PFB.

Le Président de la commission se réjouit de ce qu'il a été fait usage au mieux de ces emplacements de stationnement libres pour permettre aux membres des groupes et à des hauts fonctionnaires de stationner leurs véhicules pendant les heures de bureau. Il convient de s'en féliciter.

Le Secrétaire général rappelle que le Bureau du PFB a adopté un plan de mobilité semblable à celui en vigueur au PRBC. Les agents du greffe ont le choix de disposer, soit d'un abonnement gratuit (STIB, SNCB), soit d'un emplacement de stationnement, sans distinction de grade.

La Présidente du PFB propose que la situation soit réévaluée après le déménagement.

Le Secrétaire général souligne que ce plan de mobilité est tout à fait semblable à celui du PRBC et que les agents du greffe du PFB n'ont pas bénéficié de cette gratuité des abonnements de 1989 à 2012. Il s'agissait de rétablir une certaine équité. Par ailleurs, il ajoute que chaque membre du Bureau dispose également d'un emplacement de stationnement réservé au 77 rue du Lombard.

Enfin, il faut savoir que le nombre d'emplacements qui seront disponibles au 77 rue du Lombard pour les agents du greffe correspond *grosso modo* au nombre d'emplacements disponibles actuellement au 67 rue Ducale.

4. Votes

L'ajustement du budget 2012 est adopté à l'unanimité des 7 membres présents.

Le budget initial 2013 est adopté à l'unanimité des 7 membres présents.

5. Approbation du rapport

A l'unanimité des 7 membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

M. Joël RIGUELLE

Le Président,

M. Eric TOMAS

6. Propositions adoptées par la commission

Il est renvoyé aux propositions d'ajustement et de budget initial telles qu'elles figurent au document [73 (2012-2013) n° 1].

